

GUIDE D'ACCESSIBILITÉ



SOMMAIRE

ÉDITO	3
--------------------	----------

LIGNES TERRESTRES

• AUX ARRÊTS	6
• L'ACCÈS AUX BUS	8

LIGNES MARITIMES

• LES BATEAUX-BUS	12
• LA STATION MARITIME	12
• LES PONTONS	13

AGENCES COMMERCIALES	14
-----------------------------------	-----------

CARTE H	15
----------------------	-----------

SERVICE PMR	19
--------------------------	-----------

GLOSSAIRE	22
------------------------	-----------

ÉDITO

L'accessibilité est la condition essentielle qui permet à une personne, atteinte d'un handicap, d'exercer les actes de la vie quotidienne.

C'est un principe que la loi du 11 février 2005, dite loi handicap, généralise.

Parce que les transports en commun doivent être accessibles à tous, la Métropole Toulon Provence Méditerranée mène une politique volontariste en faveur des personnes atteintes d'handicaps ou à mobilité réduite.

Cette volonté profite également à l'ensemble des clients du réseau Mistral dont la mobilité n'est pas facile : sénior, enfants, ...

Parce que chaque individu, à tout moment de sa vie, peut être gêné dans ses activités et ses déplacements, de manière durable ou pour un court moment, en raison de son âge, d'une maladie, d'un accident ou d'une situation particulière.

Les mots soulignés dans ce guide sont expliqués dans le glossaire à la fin du guide (page 22).

Qu'est qu'on entend par accessibilité aux transports ?

Le Réseau Mistral développe chaque jour l'accessibilité en favorisant la mobilité sur le territoire de la Métropole Toulon Provence Méditerranée :

- **Lignes du réseau accessibles.**

Tous les bus sont équipés de palettes électriques et les bateaux-bus de rampes d'accès manuelles pour permettre l'accès aux fauteuils roulants.

- **Arrêts principaux aménagés**

en quai bus accessibles.

- **Annonces sonores** dans les bus et bateaux-bus.

- **Places réservées.**

- **Signalétique.**

- **Supports d'information adaptés**

pour les voyageurs tel que le site internet,...





Je suis atteint d'un trouble sensoriel.

Le site internet me permet d'avoir des informations grâce à mon propre système informatique.



Il est compatible avec les navigateurs de substitution :
synthèse vocale,
navigateur textuel...

Le site internet est construit pour répondre aux différents handicaps sensoriels avec :

- une charte graphique adaptée : un choix de couleurs pour le contraste de lecture, des caractères adaptés, ...
- des blocs de textes et d'images structurés qui déclenchent un message vocal décrivant le contenu.

La Métropole Toulon Provence Méditerranée rassemble douze communes :

Carqueiranne / La Crau / La Garde /
Hyères-les-Palmiers / Ollioules / Le Pradet /
Le Revest-les-Eaux / Saint-Mandrier-sur-Mer /
Six-Fours-les-Plages / La Seyne-sur-Mer /
Toulon / La Valette-du-Var



LIGNES TERRESTRES

AUX ARRÊTS



Les arrêts sont aménagés pour faciliter mon accès :

- La largeur des arrêts de bus me permet de manœuvrer avec mon fauteuil roulant ou ma poussette.
- Une bande d'éveil vigilance (BEV) me permet d'identifier les bords du trottoir.
- Un guide canne malvoyant me permet de rejoindre certains arrêts et de me positionner au niveau de la porte avant du bus.
- + de 30% des arrêts sont rehaussés et aménagés en quais bus accessibles pour faciliter l'accès à bord.

La signalétique est adaptée pour m'accompagner dans mes déplacements.

La taille des caractères des numéros de ligne et le contraste des couleurs choisis rendent l'identification des arrêts lisible pour tous.

Les arrêts principaux sont équipés d'afficheurs lumineux qui indiquent le numéro de la ligne, sa destination et le temps d'attente avant les prochains passages.



**Je suis mal-voyant ou non-voyant,
je peux déclencher
ces informations sonores
à l'aide d'une télécommande.
Je me rapproche
de mon association
pour me procurer la télécommande.**

L'ACCÈS AUX BUS

- J'identifie les bus aménagés grâce aux pictogrammes placés sur le pare-brise et à côté de la deuxième porte d'entrée du bus (équipée de la palette électrique).



- Les bus s'arrêtent au plus près du trottoir ou du quai.

Mon accès à bord est ainsi facilité :

- L'arrêt est équipé d'un quai
→ les bus à plancher bas permettent un accès direct.
- L'arrêt est équipé d'un simple trottoir
→ le conducteur actionne la palette électrique sur simple demande.
- Les boutons d'ouverture des portes sont en relief. Je peux facilement les repérer au toucher.
- Des girouettes frontales et latérales à l'extérieur des véhicules indiquent le numéro de la ligne et sa destination.



**Je suis mal-voyant ou non-voyant,
je peux déclencher
les informations sonores
à l'aide d'une télécommande.
Je peux ainsi identifier
le véhicule lors de l'ouverture
des portes avant.**

DANS LE BUS

Des barres de maintien et des poignées d'appui aident à se déplacer et à s'installer dans le bus.



- Un emplacement pour mon fauteuil roulant m'est réservé à bord de chaque bus. L'emplacement est équipé d'un bouton « arrêt demandé » placé à ma portée.



- 22 véhicules offrent une deuxième place réservée aux poussettes ou à un deuxième fauteuil. Les autres bus n'acceptent qu'un seul fauteuil pour des raisons de sécurité.

- Les valideurs sont accessibles par tous, dont 1 situé à proximité de l'emplacement réservé à mon fauteuil roulant.



- Je suis handicapé ou ma mobilité est réduite, des places assises, me sont réservées. Elles sont signalées par des pictogrammes spécifiques et une couleur différente des accoudoirs.

Un message de civilité est rappelé aux clients.
Les bus sont également équipés de places Jumbo
plus larges (sauf les bus articulés et les minibus).



J'accède facilement à l'information :

- Des écrans, des messages sonores et des bandeaux lumineux électroniques me rappellent le numéro de ma ligne, sa direction et le nom du prochain arrêt.
- Un plan de ligne comportant les correspondances avec les autres lignes, les principaux lieux desservis, me guide dans mon déplacement.



LIGNES MARITIMES

Tous les bateaux-bus me sont accessibles :

LES BATEAUX-BUS

Ma montée à bord est accompagnée
par le personnel du bateau-bus
et facilitée par une rampe d'accès amovible.



J'ai un emplacement réservé à bord
de chaque bateau-bus
pour m'accueillir avec mon fauteuil roulant.

LA STATION MARITIME

La circulation est facilitée par un accès en pente douce
et des couloirs larges.

Le revêtement du sol est antidérapant.

Des écrans annoncent les prochains départs
et les numéros de quai d'embarquement.

LES PONTONS

Les pontons d'embarquement permettent un cheminement conforme aux règles d'accessibilité.



**Je suis mal-voyant
ou non-voyant,
je peux déclencher
les informations sonores
à l'aide d'une télécommande,
au niveau des bornes d'information
et des écrans dynamiques.**



AGENCES COMMERCIALES

**Les 4 agences commerciales
et l'agence mobile réseau Mistral
me sont accessibles :**

- L'entrée des agences m'est facilitée par des ouvertures larges et des accès en pente douce (palette d'accès pour l'agence mobile)



- Des pictogrammes signalent les espaces d'accueil qui me sont aménagés (sièges réservés, bureau à hauteur adaptée).
- Un accueil prioritaire m'est réservé.

Je retrouve l'adresse des agences
sur le site [reseaumistral.com](https://www.reseaumistral.com)
ou en appelant le 04 94 03 87 03



CARTE H

L'abonnement gratuit "1 an H" me permet de voyager en illimité sur le réseau pendant les 12 mois de l'année de janvier à décembre.

Cet abonnement "1 an H" m'est réservé si :

- je bénéficie de l'A.A.H. (Allocation pour Adulte Handicapé) avec un taux d'invalidité supérieur ou égal à 80%.
- je réside sur l'une des 12 communes de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

Comment ça fonctionne ?

Cet abonnement est utilisable uniquement avec une carte Mistral à mon nom.

JE N'AI PAS DE CARTE MISTRAL

Je fais ma demande de création

Je me présente à l'organisme concerné, en fonction de ma commune d'habitation, avec :

- mon justificatif de domicile
- ma carte d'invalidité
- mon titre de pension A.A.H.
- ma photo d'identité
- ma pièce d'identité.

Mon dossier est transmis par l'organisme concerné directement au réseau Mistral qui réalise ma carte Mistral, chargée de mon abonnement « 1 an H » :

- elle m'est adressée par courrier directement si je réside sur St Mandrier et La Crau
- elle est à récupérer auprès des organismes concernés pour les autres communes.

J'AI DÉJÀ MA CARTE MISTRAL

Je renouvelle mon abonnement tous les ans

Je me présente à l'organisme concerné,
en fonction de ma commune d'habitation,
avec :

- mon justificatif de domicile
- ma carte d'invalidité
- mon titre de pension A.A.H.

Mon dossier est alors transmis
par l'organisme concerné
directement au réseau Mistral
qui renouvelle mon abonnement.

À QUEL ORGANISME JE ME PRÉSENTE

- j'habite Toulon,
je me présente en mairie
- j'habite La Crau, La Garde, La Seyne-sur-Mer,
Carqueiranne, St Mandrier-sur-Mer, Ollioules,
Le Revest-les-Eaux, Six-Fours-Les-Plages,
Le Pradet, Hyères-les-Palmiers
et La Valette-du-Var ;
je me présente au CCAS de ma commune.



Lors de mes déplacements
je pense à valider ma carte Mistral
à chaque montée
dans un bus ou bateau-bus
même en correspondance.



SERVICE PMR

Le service PMR est un service collectif qui vient en complément des lignes régulières.

Je dois m'inscrire à ce service pour en bénéficier.

Pour cela, je fais ma demande au 04 94 03 87 48.

Ce service est assuré par des minibus spécifiquement aménagés pour le transport des fauteuils roulants, avec du personnel qualifié.

Ce service m'est réservé si :

- je suis majeur
- je réside sur l'une des 12 communes de la Métropole Toulon Provence Méditerranée
- je suis dans l'incapacité physique d'emprunter une ligne régulière :
 - j'ai un **handicap moteur** nécessitant l'usage d'un fauteuil roulant.
 - j'ai un **handicap moteur** et j'ai une carte d'invalidité avec un taux de 80% ou +
 - je suis **mal voyant ou non-voyant** et j'ai une carte d'invalidité avec un taux de 80% ou +
 - je suis atteint d'une déficience mentale et j'ai une carte d'invalidité avec un taux de 80% ou +.



COMBIEN ÇA COÛTE ?

Un prix unique quelque soit le trajet.

A bord des minibus,
je peux acheter directement au conducteur
les titres de transport

1 voyage à 1,40€

10 voyages à 10,00€.

Le transport est gratuit pour la personne
qui m'accompagne
sous conditions :

- une seule personne est autorisée.
- sa présence doit être signalée
lors de la réservation.
- un titre gratuit lui est remis par le conducteur.



COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

**Je suis pris en charge et déposé
au plus près de mon lieu de départ ou d'arrivée.**
Je peux me déplacer
de manière régulière ou occasionnelle
du lundi au samedi de 07h00 à 19h30 (sauf jours fériés)
uniquement sur réservation.



COMMENT RÉSERVER ?

En appelant le 04 94 03 87 48
(du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00, sauf fériés).
Les réservations se font
la veille **avant 11h** pour le lendemain,
et le vendredi pour un déplacement prévu le lundi.

Un document plus détaillé sur ce service
est disponible en agence commerciale réseau Mistral
ou sur le site reseaumistral.com

GLOSSAIRE

Palette : rampe d'accès électrique rétractable, actionnée par le conducteur, qui vient s'ajuster sur le trottoir.

Bus à plancher bas : qui ne possède pas de marche. Accès de plein pieds.

Signalétique :

information sur les poteaux d'arrêts et les abribus. Indique le nom de l'arrêt, les numéros des lignes et leur destination.

Bande d'éveil vigilance : BEV

Bande avec surface tactile, composée de plots et contrastée par rapport au support sur lequel elle est fixée.

Elle est destinée à **éveiller** la vigilance des personnes aveugles ou malvoyantes, à l'approche d'une zone.

A.A.H. : Allocation pour Adulte Handicapé

PMR (Personne à Mobilité Réduite) :

personne dont la mobilité est diminuée du fait d'un handicap physique (sensoriel ou locomoteur), mental, ou toute autre cause d'handicap. Sa situation nécessite un moyen de transport adapté pour ses déplacements.

Guide canne : dispositif directionnel par relief détectable par les cannes des non-voyants.

Valideur : appareil de couleur jaune, situé à l'entrée des bus et bateaux bus, permettant aux clients de valider son voyage : insérer le titre magnétique dans la fente, ou présenter la carte Mistral devant la cible noire.

Pictogramme : dessin schématique, utilisé comme symbole pour exprimer un message, identifier un lieu...

Place Jumbo : siège à assise très large.

Girouette frontale : information électronique située en hauteur à l'extérieur du bus, indiquant le numéro et la destination de la ligne.



Ce guide, réalisé en collaboration
avec l'Adapei du Var,
a reçu le label FALC
Facile à lire et à comprendre



PLUS D'INFOS :

04 94 03 87 03

du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

le samedi 8h30 à 12h30

reseaumistral.com